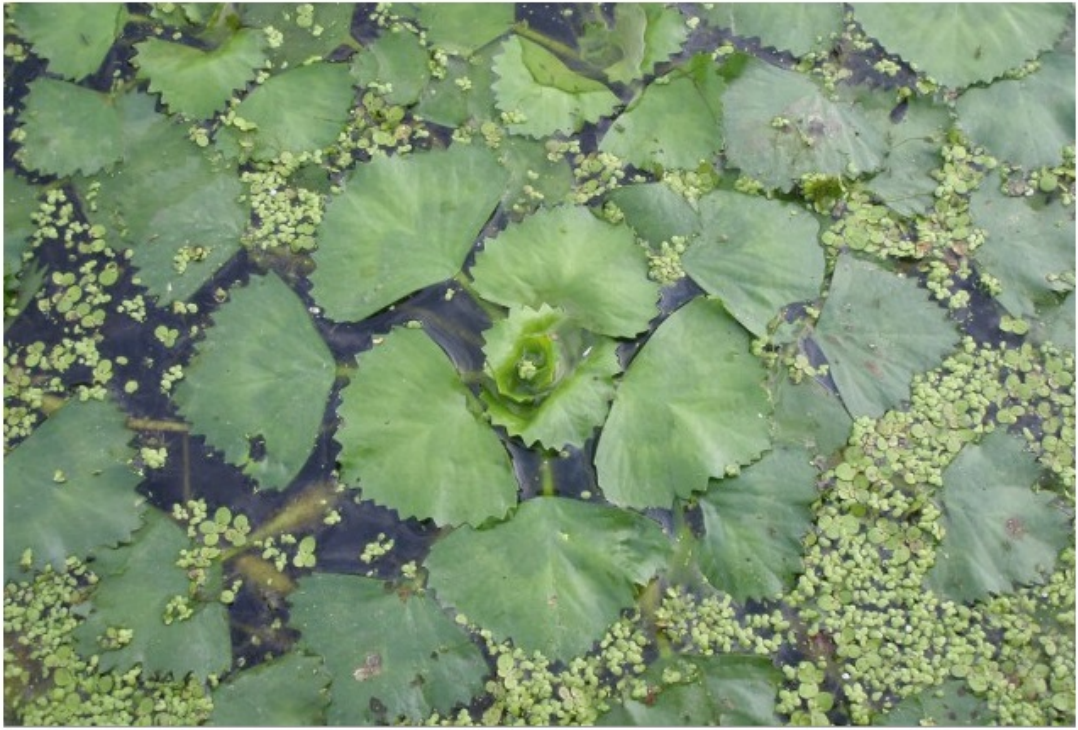


Publié le 08 août 2016 à 19h13 | Mis à jour le 09 août 2016 à 07h03

Une nouvelle plante envahissante se fait menaçante



La châtaigne d'eau (*trapa natans*) étouffe complètement les plans d'eau où elle se développe.

PHOTO ISABELLE SIMARD, MDDELCC.



BRIGITTE TRAHAN
Le Nouvelliste

(Louiseville) Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre invite la population à ne pas introduire de plantes exotiques dans les écosystèmes en les jetant dans la nature car elles sont fortement nuisibles.

Une de ces plantes, la châtaigne d'eau (*Trapa natans*), qui est originaire d'Eurasie et qui est vendue comme plante ornementale, est dans la mire des biologistes du Comité ZIP présentement.

Régulièrement, des patrouilleurs se promènent sur les plans d'eau voisins du lac Saint-Pierre pour l'arracher, raconte la directrice du Comité ZIP, Louise Corriveau.

Cette plante aquatique se développe en recouvrant complètement les plans d'eau, empêchant ainsi la lumière d'y pénétrer, ce qui tue alors tout ce qui est sous l'eau, raconte-t-elle.

La plante en question n'a pas encore été observée au lac Saint-Pierre, mais elle a été détectée pour la première fois, à la fin des années 1990, aux abords de la rivière Richelieu. Une mention inquiétante a été signalée en juillet 2015 près de l'embouchure de la rivière Saint-François. Elle s'approche donc dangereusement du lac Saint-Pierre.

Mme Corriveau invite la population à contacter le Comité ZIP (819 228-1384), si elle croit reconnaître cette plante en milieu aquatique et à l'arracher systématiquement.

Or, rappelons que le secteur du lac Saint-Pierre compte des espèces végétales menacées ou dont la survie est considérée comme préoccupante. La venue d'une espèce exotique envahissante représente donc un grave danger.

Mme Corriveau raconte que le Comité ZIP fait pression régulièrement sur le gouvernement pour qu'il impose une réglementation afin de cesser la vente de ces espèces envahissantes au Québec. «Ça ne semble pas faire partie de leurs priorités toutefois», déplore-t-elle.

Le comité fait aussi des pressions et de l'éducation auprès des commerces qui vendent ces produits. La réception est meilleure de ce côté, semble-t-il.

Le gérant d'une quincaillerie à grande surface a retiré tous les plants de châtaigne d'eau quand il a appris du comité ZIP les dégâts qu'elle faisait à nos écosystèmes, raconte Mme Corriveau. «Les gens ne le savent pas», plaide-t-elle.

Le mode de propagation de la châtaigne d'eau est dangereusement efficace. Un seul plan est formé de plusieurs rosettes et ces dernières produisent en moyenne quelque 300 graines en un été, ce qui lui permet de s'étendre rapidement.

Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre invite donc les jardiniers de la région à ne pas transplanter de telles espèces et à ne pas les jeter dans la nature une fois coupées. Il ne faut pas non plus les composter puisque leurs graines pourraient alors se retrouver dans le compost à l'automne. Vaut mieux les confiner dans un sac à poubelle, direction lieu d'enfouissement.

Le Comité ZIP rappelle que les espèces exotiques envahissantes entrent en compétition avec la flore indigène et, de ce fait, causent aussi des impacts importants sur la faune qui en dépend.

Certaines de ces plantes affectent aussi la qualité de vie des gens, en nuisant par exemple à la navigation, aux réserves d'eau potable et aux activités de plaisance.

Elles causent des pertes économiques importantes puisque plusieurs millions \$ sont consacrés chaque année au contrôle des espèces envahissantes et à la restauration des milieux, signale le Comité ZIP du lac Saint-Pierre.